

Notice d'utilisation D'un godet distributeur « ORENGE »



Constructeur depuis 1790

Depuis plus de 230 ans, nous sommes au service des agriculteurs et nous restons à leur écoute.

Un savoir-faire et une expérience inégalée

Grâce à notre constante évolution, nous avons pu répondre aux besoins des agriculteurs et rester dans l'air du temps.



550 Route de Bolbec – 76210 RAFFETOT

Tél : 02-35-31-80-11

Mail : contact@ac-orenge.com



SOMMAIRE

1 – PRESENTATION DU FABRICANT	3
2 – PRESENTATION DU GODET	3
Identification du godet	4
Objectif du godet	4
Caractéristiques principales du godet.....	4
A – Mécaniques	4
B – Masses	4
C – Utilisation.....	4
D – Charge limite	4
E – Pression et débit hydraulique	4
3 – LIAISON DU GODET AVEC L'EXTERIEUR	5
4 – FONCTIONNEMENT DU GODET	5
A – Fonctionnement de la commande hydraulique	5
B – Equipements de protection individuelle	5
5 – MANUTENTION ET INSTALLATION DU GODET.....	5
A – Masses mises en présence	5
B – Installation	5
C – Travail avec le godet distributeur	5
D – Entretien.....	6
6 – MISE EN MARCHÉ DU GODET	6
7 – ENTRETIEN DU GODET	6
8 – CONDITIONS DE SECURITE A RESPECTER	7
A – En général.....	7
B – Accrochage du godet à l'engin	7
C – Pièces de rechange	7
D – Huile hydraulique	7
9 – PANNES ET DEPANNAGE	8
10 – MISE AU REBUT DES MATERIAUX	9
Elément en acier	9
Huile hydraulique, flexibles et joint de vérin.....	9

1 – PRESENTATION DU FABRICANT

Société : **ORENGE S.A.S**

Adresse : **550 route de Bolbec – 76210 RAFFETOT**

Tél : **02.35.31.80.11**

Mail : contact@ac-orenge.com

2 – CONDITION DE GARANTIE

Notre société garantit le matériel vendu contre tout défaut de matière ou de fabrication et se pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison ou de l'enlèvement des marchandises.

Les interventions au titre de cette garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger cette durée. Au titre de la garantie, le vendeur ne sera tenu que du remplacement sans frais, des marchandises reconnues défectueuses par nos services techniques, sans que l'acheteur puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelques causes que ce soit. Les frais de main d'œuvre restent à la charge de l'acheteur.

Cette garantie ne sera pas due en cas de défectuosité provoquée par une utilisation anormale du matériel, un mauvais entretien, une mauvaise réparation effectuée par l'acheteur ou une modification du matériel non prévue ni spécifiée par notre société.

En cas de non-conformité, vices apparents, les contestations doivent être formulés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours suivants la date de livraison ou de l'enlèvement.

Lorsque, après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effective constaté par notre société, l'acheteur ne pourra lui demander que le remplacement des articles non-conforme et/ou le complément. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité ni résolution de la commande.

La réception sans réserve des produits commandés par l'acheteur couvre tout vice apparent et/ou manquant.

3 – PRÉSENTATION DU GODET DISTRIBUTEUR



Identification du godet :

- **Type** : Godet distributeur / désileur
- **Modèle** : 1.1 m³, 2.0 m³, 3.0 m³

Objectif du godet :

Le godet distributeur « ORENGE » est conçu pour prendre et distribuer maïs, betteraves, choux, pulpe, etc....

Caractéristiques principales du godet :

A – Mécaniques

Le godet distributeur « **ORENGE** » est constitué par une caisse conique avec un fond cylindrique dont la capacité et les dimensions sont en fonction de l'engin ou du véhicule de manutention. Une vis sans fin est fixée au fond de la caisse est entraînée par un moteur hydraulique avec réducteur. Ce moteur hydraulique est raccordé à l'engin ou au véhicule de manutention par deux flexibles munis de deux coupleurs.

Un dispositif d'attelage est soudé sur la caisse permet d'accoupler directement le godet à l'engin ou au véhicule de manutention ou de recevoir l'attelage 3 points arrière du tracteur.

Selon les options, une trappe avec ouverture commandée par un vérin hydraulique permet de déverser le contenu du godet en variant le débit de ce dernier. Un dispositif de griffe fixé par deux ferrures et guidée par deux vérins hydrauliques permet de maintenir la matière admise dans sa caisse.

B – Masse

TYPE DE GODET	MASSE A VIDE (kg)
GODET DISTRIBUTEUR – 1.1 m ³	500
GODET DISTRIBUTEUR – 2.0 m ³	700
GODET DISTRIBUTEUR – 3.0 m ³	1 100

C – Utilisation

Le godet distributeur « **ORENGE** » a été étudié pour prendre et distribuer son plein volume des différentes matières admissibles. La distribution à droite ou à gauche du sens d'avancement du tracteur est définie par le client lorsqu'il passe commande du godet.

D – Charge limite

Le godet distributeur « **ORENGE** » est prévu pour prendre et distribuer une charge variable selon le modèle.

TYPE DE GODET	CHARGE (kg)
GODET DISTRIBUTEUR – 1.1 m ³	900
GODET DISTRIBUTEUR – 2.0 m ³	1 700
GODET DISTRIBUTEUR – 3.0 m ³	2 000

E – Pression et débit hydraulique

La pression de service est de **150 bars**.

Le débit de service est compris entre **12 et 15 litres**.

3 – LIAISON DU GODET AVEC L'EXTERIEUR

Raccordement des flexibles à l'engin ou véhicule de manutention

Points d'accrochage du godet



4 – FONCTIONNEMENT DU GODET DISTRIBUTEUR

A – Fonctionnement de la (des) commande(s) hydraulique

De la cabine de l'engin ou du véhicule de manutention, après avoir levé le godet, l'action manuelle sur la commande du distributeur hydraulique approprié a pour effet de mettre la vis sans fin en rotation à droite ou à gauche. Pour les godets munis d'un attelage 3 points arrière, après avoir levé le godet, l'action manuelle sur la commande du distributeur hydraulique approprié a pour effet de basculer la caisse vers le bas ou vers le haut.

B – Équipement de protection individuelle

L'usage de gants et de chaussures de sécurité est recommandé.

5 – MANUTENTION ET INSTALLATION DE LA PINCE

A – Masses mises en présence

TYPE DE GODET	MASSE AVEC INTERFACE (kg)
GODET DISTRIBUTEUR – 1.1 m ³	700
GODET DISTRIBUTEUR – 2.0 m ³	900
GODET DISTRIBUTEUR – 3.0 m ³	1 400

B – Installation

- Pour que la mise en place sur l'engin ou le véhicule de manutention se fasse dans de bonnes conditions, le godet distributeur « **ORENGE** » doit être stocké sur un terrain horizontal et ferme.

L'accrochage mécanique du godet sur l'engin ou le véhicule de manutention est conçu en fonction de celui-ci. Ses caractéristiques ont été fournies par l'acheteur. S'assurer avant toute utilisation du godet que celui - ci est mécaniquement bien solidaire de l'engin ou du véhicule de manutention.
- *Connexion hydraulique*
S'assurer que les coupleurs hydrauliques en bout de flexibles soient correctement raccordés aux endroits prévus à cet effet sur l'engin ou le véhicule de manutention.

C – Travail avec le godet distributeur

Attention ! Pour les engins ou véhicules de manutention avec fourche avant ou mât télescopique, les opérations de manutention doivent être effectuées à l'écart de tout ligne électrique (**risque d'électrocution**).

Respecter les charges maximales admissibles par le godet et l'engin ou le véhicule de manutention **(voir la notice d'utilisation de l'engin ou du véhicule de manutention)**

Pendant les opérations de manutention **(déplacement de l'engin ou du véhicule de manutention)** respecter les précautions requises par le constructeur de l'engin ou du véhicule de manutention **(déplacement de la charge en position haute)**.

L'engin ou le véhicule de manutention doit posséder une cabine équipée d'une protection contre les chutes d'objets.

Le conducteur de l'engin ou du véhicule de manutention doit s'assurer qu'aucune personne ne se trouve dans la zone de travail.

Il est interdit de surcharger le godet distributeur « **ORENGE** » et de manutentionner tout autre produit qui pourrait rendre cette manutention dangereuse et détériorer le godet distributeur « **ORENGE** ».

Le godet distributeur « **ORENGE** » doit être posé sur un sol horizontal et ferme.

Attention ! S'assurer que la pression dans les flexibles hydraulique du moteur de la vis sans fin est nulle **(moteur de l'engin ou du véhicule de manutention étant arrêté, manœuvrer dans les deux sens la commande du distributeur hydraulique de l'engin ou du véhicule de manutention)** avant de débrancher les flexibles **(risque de happement par la vis sans fin)**. S'assurer également que le système mécanique de liaison à l'engin ou au véhicule de manutention / godet est libéré avant de retirer l'engin ou le véhicule de manutention.

D – Entretien

Pour procéder aux opérations d'entretien, descendre le godet au sol, arrêter le moteur de l'engin ou du véhicule de manutention, s'assurer que la pression dans les flexibles est nulle **(voir décrochage du godet)**.

Le godet distributeur « **ORENGE** » avec accrochage direct à l'engin ou au véhicule de manutention possède un accrochage semi-automatique ne nécessitant l'intervention humaine que pour la mise en place des axes de verrouillage et des deux coupleurs hydrauliques

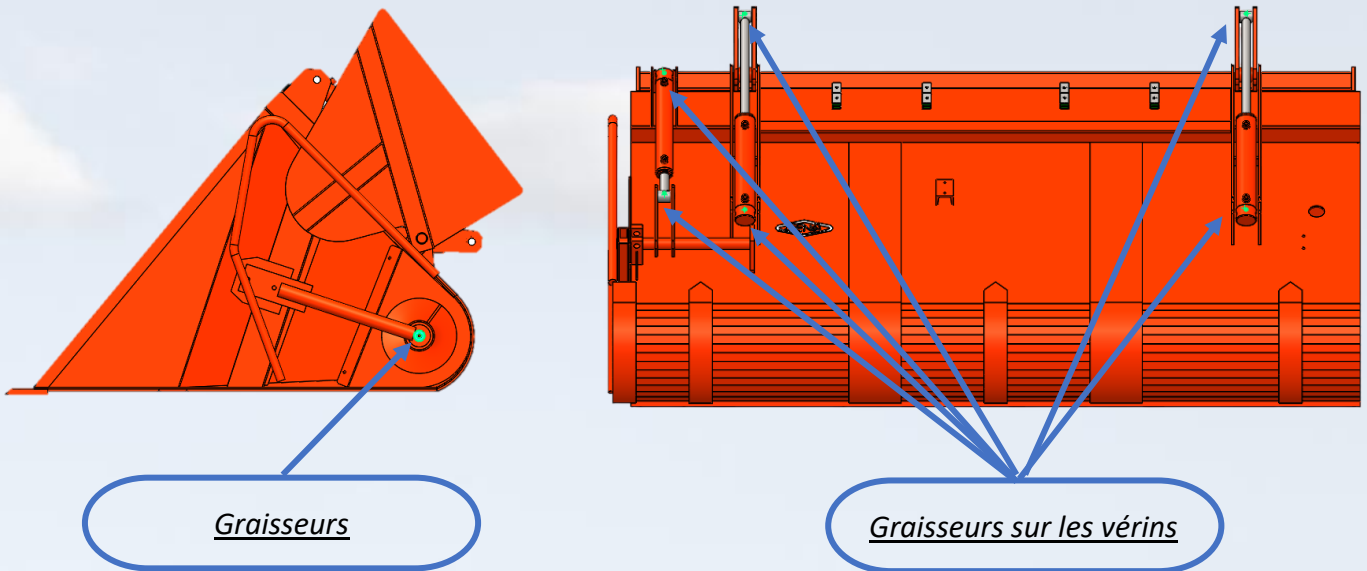
6 – MISE EN MARCHÉ DU GODET

Lever le godet distributeur « **ORENGE** » à 1 mètre du sol, avec l'engin ou le véhicule de manutention, mettre la vis sans fin en rotation **(voir sens de rotation)**, baisser et remonter la caisse, ceci à l'aide des distributeurs de l'engin ou du véhicule de manutention

7 – ENTRETIEN DU GODET

Le godet distributeur « **ORENGE** » avec accrochage semi-automatique possède un graisseur en bout d'axe de la vis sans fin. Selon ses options, il possède également un à deux graisseur(s) sur les vérins pour l'ouverture d'une trappe ou d'une griffe. **(Voir schéma ci – après)**.

Avant chaque utilisation, vérifier que les articulations sont graissées et effectuer le graissage avec une graisse courante si nécessaire à l'aide d'une pompe à graisse.



8 – CONDITIONS DE SECURITE A RESPECTER

A – En général

Le godet distributeur « **ORENGE** » a été conçu pour équiper tout engin ou véhicule de manutention répondant aux critères requis par la réglementation en vigueur (**fonction levage et limite de charge**), voir notamment la notice du constructeur de l'engin ou du véhicule de manutention.

Le godet distributeur « **ORENGE** » a été conçu pour prendre et distribuer son plein volume de différents matières admissible.

B – Accrochage du godet à l'engin

Lire attentivement la notice du constructeur de l'engin ou du véhicule de manutention et suivre la procédure d'accrochage prescrite.

S'assurer avant les interventions d'entretien que le godet est stable, caler si nécessaire sous le godet. Il est interdit de travailler sous la charge (**voir notice de l'engin ou du véhicule de manutention**).

C – Pièces de rechange

Il est recommandé aux utilisateurs de godet distributeur « **ORENGE** » de n'utiliser que des pièces d'origine « **ORENGE** » pour le rechange.

D – Huile hydraulique

Attention ! L'huile hydraulique s'échappant d'une canalisation sous pression possède assez de force pour pénétrer la peau.

En conséquence, pour détecter une fuite ne jamais appuyer la main ou le doigt sur une canalisation sous pression, vous devez utiliser un morceau de bois ou de carton, jamais les mains.

En cas de blessure provoquée par l'huile hydraulique sous pression, consulter immédiatement un médecin. Si la blessure n'est pas soignée rapidement une infection grave peut se déclarer.

9 – PANNES ET DEPANAGE

ANOMALIES	CAUSES	REMEDES
La vis sans fin ne fonctionne pas	Coupleurs non branchés ou mal branchés à l'engin porteur ou au véhicule de manutention Flexibles sectionnés ou raccords cassés Vis sans fin bloquée par un corps étranger Moteur hydraulique détérioré	Rebrancher correctement les coupleurs Remplacer le flexible ou le raccord détérioré Faire tourner la vis sans fin en sens inverse à l'aide du distributeur hydraulique et suivant la procédure d'entretien extraire le corps étranger Remplacer le moteur hydraulique (voir procédure d'entretien)
Décrochage accidentel du godet distributeur	Verrous non mis en place Verrous défectueux Verrous grippés Barre porte outil faussée	Mettre les verrous dans leur position verrouillage Réparer les verrous et assurer leur fonctionnement Changer la barre porte outil
Fuite hydraulique significative	Flexible percé ou raccord défectueux	Remplacer le flexible ou le raccord
La trappe (ou la griffe) ne s'ouvre pas	Coupleurs non branchés ou mal branchés à l'engin porteur ou au véhicule de manutention Flexibles sectionnés ou raccords cassés Fuite aux joints de vérin Fuite au niveau des raccords	Rebrancher correctement les coupleurs Remplacer le flexible ou le raccord détérioré Remplacer les joints de vérin Remplacer les raccords

10 – MISE AU REBUT DES MATEIAUX

Eléments en acier :

La plupart des pièces constituant la machine sont en acier et peuvent très aisément être récupérées. Le vérin doit être nettoyé avant sa mise au rebut (huile hydraulique). Morceler en pièces maniables et récupérer.

➤ **RECYCLER**

Huile hydraulique, flexibles et joints de vérin :

On utilise le plus souvent des huiles minérales et dans certains cas particuliers des fluides synthétiques. Ceux-ci présentent un danger de pollution pour les eaux et ne doivent donc pas être évacués normalement.

➤ **RECYCLER PAR LES SOINS D'UNE ENTREPRISE SPECIALISEE OU METTRE AU REBUT CONFORMEMENT A LA LEGISLATION**